



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles  
Pôle des Affaires Institutionnelles

Dossier suivi par  
Matthieu BOURDET  
Tél. : + 33 5 61 55 66 06  
[daji.elections@univ-tlse3.fr](mailto:daji.elections@univ-tlse3.fr)

**Décision n° 2024-OR-176**



Décision portant proclamation des résultats pour les élections des représentants des usagers au conseil de la faculté de santé – scrutin du 19 mars 2024.

## LA PRÉSIDENTE

- Vu** le code de l'éducation notamment ses articles L.719-1 et suivants et D.719-1 à D.719-40 ;
- Vu** les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;
- Vu** les statuts de la faculté de santé ;
- Vu** la délibération 2021/10-CA-090 en date du 25 octobre 2021 portant création de la faculté de santé et adoption de ses statuts ;
- Vu** la délibération 2024/01-CA-059, en date du 15 janvier 2024 portant la professeure Odile RAUZY à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** l'avis du comité électoral consultatif réuni le 1 février 2024 ;
- Vu** la décision n° 2024-OR-124 portant organisation de l'élection ;
- Vu** l'arrêté n° 2024-OR-168 portant recevabilité des candidatures ;
- Vu** les procès-verbaux de dépouillement.

## DECIDE

### Article 1 : Proclamation

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le **mardi 19 mars 2024**, les procès-verbaux font apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges Titulaires	8
Nombre de sièges Suppléants	8
Nombre d'électeurs inscrits	14 447
Nombre d'émargements	357
Nombre d'enveloppes de vote	357
Nombre de votes blancs et nuls	27
Nombre de suffrages valablement exprimés	330
Taux de participation	2,47%

Sont proclamées élues pour siéger au conseil de la faculté de santé, les personnes dont les noms suivent :

### Collège usagers

#### Construisons la santé de demain :

##### Titulaires :

1. BESCH-CARRIERE Julien
2. DE BOISSEZON Blanche
3. PANATIER Olivier
4. DORE Eva
5. PELISSOU Enzo
6. DOLE Mia
7. SONGUE KINGUE Paul Junior
8. TRIBES Mallaury

##### Suppléants :

9. FELIX Paul
10. NEU-FABER Camille
11. MARRERO MARDONE Jose Esteban
12. DEPORTE Natacha
13. JEHLE Yohann
14. ROCHELLE Jeanne
15. DELGADO Tom
16. LE GOAEC Camille

#### **Article 2 : Recours**

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats, devant la commission de contrôle des opérations électorales (CCOE).

Les recours éventuels contre les décisions de la CCOE devront être introduits devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31068 Toulouse cedex, au plus tard le sixième jour suivant la décision de la CCOE ou, en l'absence de décision explicite de la CCOE à compter de l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la saisine de la CCOE.

#### **Article 3 : Exécution**

La présidente de l'université Toulouse III - Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

#### **Article 4 : Publicité**

La présente décision est affichée au bâtiment de l'administration centrale, sur les sites des départements de médecine, de chirurgie dentaire et de sciences pharmaceutiques, en particulier sur les lieux de vote. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université. Elle sera transmise à la rectrice de région académique.

Fait à Toulouse, le 22 mars 2024,  
La président de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier,  
Odile RAUZY